

Tour du Haut Pilat en 2 étapes



(PNR Pilat)



1ère étape : LA CROIX DE CHAUBOURET - SAINT-GENEST-MALIFAUX

Hébergements :

- **Gîte et camping de la Croix de Garry : 04.77.51.25.84.**
- **Chambres d'hôtes Le Sapt , Tel : 04.77.51.72.50., hameau du Sapt (route de Marlhès, D 501)**
- **Chambres d'hôtes I.D.dodo , tel : 04.77.51.26.42.**

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 jours

Longueur : 42.5 km

Dénivelé positif : 1286 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

2ème étape : SAINT-GENEST-MALIFAUX - LA CROIX DE CHAUBOURET

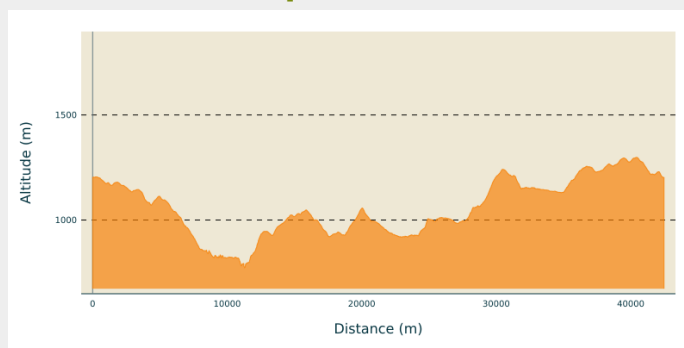
Hébergements :

- **Hébergement de groupe et Côtés de la Traversée**

Itinéraire

Départ : Le Bessat - Croix de Chaubouret
Arrivée : Le Bessat - Croix de Chaubouret

Profil altimétrique



Altitude min 773 m Altitude max 1298 m

1ère étape : **LA CROIX DE CHAUBOURET - SAINT-GENEST-MALIFAUZ**
22 km 6 h 30 Alt mini : 800 m Alt maxi : 1246 m dénivelés + 600m

A la Croix de Chaubouret (**1201m**), prendre la piste de ski de fond le long de l'hôtel puis en haut de la montée tourner à droite pour arriver à "La Madone" (point de vue). Descendre ensuite directement sur "Le Bessat" (non balisé).

(Ou possibilité de rejoindre directement le village en suivant le sentier qui surplombe la route, on suit alors le GR 7, balisé en blanc et rouge depuis le bout du parking, panneaux du Parc, toilettes.)

On traverse le village du Bessat en direction de St-Etienne pour récupérer au rond point le **GR 42** sur la droite (**balisage blanc et rouge**) (**Le Mort, 1163m**).

On passe au lieu-dit "Le Mort". A un carrefour de chemins (**Les Railles, 1131m**), laisser le GR 42 pour prendre le **circuit VTT** sur la gauche. Au village de Tarentaise, suivre le circuit **VTT n° 23**, on passe à droite devant l'école du « Sapin Géant » puis à droite pour monter sur le petit sommet (**1116m**) puis descente sur le carrefour « **Les Chirouzes, 1010m** »

Poursuivre la descente, on longe ensuite les barrages du **Pas du Riot (856m)** puis du **Gouffre d'Enfer** toujours en suivant le balisage VTT.

Franchir ensuite le mur du barrage du Gouffre d'enfer par **le sentier Tour du Parc (balisage blanc et marron)**, carrefour (**855m**) pour suivre alors à droite le sentier Tour du Parc (blanc et marron) qui nous conduit directement dans le village de **Planfoy (940m)**.

A Planfoy, suivre toujours le balisage **Tour du Parc (balisage blanc et marron)**, on passe devant l'église puis devant la poste pour descendre rejoindre l'ancienne route nationale 82 (RD 1082). La traverser au feu pour descendre en contrebas de la route et traverser le ruisseau « Le Furet ». On remonte sur la piste au dessus : croix, **poteau indicateur « La Neyranche, 968m »**. Suivre la piste à droite sur 400m environ avant de tourner à gauche (! **on quitte la piste à gauche au niveau du pylône pour continuer de suivre le balisage du sentier Tour du Parc marron et blanc et monter en forêt**).

On arrive ensuite au carrefour « **Farronde, 1017m** puis au lieu-dit “**La Palle**” (**1011m**) suivre alors **le sentier du Parc n°2 pédestre**, on passe le joli village de **Pleiney** puis en dessous pour rejoindre « **La Gerbolière** ». Traverser Bois Farost plein sud, **on arrive ensuite à la Croix Verte (1055m) pour descendre rejoindre tout droit le centre du village de Saint Genest Malifaux.**

2ème étape : SAINT-GENEST-MALIFAUX - LA CROIX DE CHAUBOURET
20 km 6 h 00 Alt mini : 900 m Alt maxi : 1246 m dénivelés + 730m

Depuis le centre du village prendre à droite devant l'église par la route de Jonzieux (Rue du Velay), rejoindre au rond-point la place du 19 Mars (grand parking, départ des balades et du VTT n° 26, descendre à gauche en direction des infrastructures sportives puis prendre le chemin de droite qui passe sur le ruisseau (barrière toujours ouverte). Suivre cette large piste toujours à gauche, pour descendre au plus près de la rivière en passant près de l'étang de la **Croix de Garry** (camping).

Longer la rivière Semène (**queue du barrage, 920m**), franchir la rivière par le petit pont, puis prendre à droite la sente qui permet de rejoindre la piste d'abord goudronnée puis en terre qui permet de faire le tour du barrage.

On trouve alors le **sentier du Parc n° 3 (balisage blanc et marron)**, le suivre par le chemin montant à gauche dans la forêt, il rejoint une route goudronnée que l'on suit à gauche pour arriver aux **Fournaches**.

Le sentier passe ensuite à “L'Allier” où l'on découvre la Maison de la Béate (**L'Allier, 996m**) . On gravit ensuite le **Mont Chaussître** par **Tendron 1096m**

Hors-circuit en aller-retour : prendre le temps d'aller à la table d'orientation à la Croix de Chaussître pour profiter du panorama.

Descendre ensuite de Chaussître pour traverser le hameau de “**Prélager**”.

A la sortie de ce hameau, au lieu de suivre à droite **le sentier du parc n° 3**, passer devant **la croix (200m non balisé)** pour rejoindre **l'itinéraire équestre (balisage rond orange)** ; il coupe la D28, part dans le bois et rejoint le carrefour “**Bois Frison, 1180m** ” puis « **les Troix Croix, 1135m** »

On rejoint alors le **GR 7 (balisage rouge et blanc)**, il coupe la RN82 (Col de la République ou du Grand-Bois) et s'engage en forêt. On passe **Praveilles, 1193m** puis **Le Creux du Loup, 1276m**. Ici le GR 7 et le GR 42 se rejoignent, ils vous conduisent tous deux à la **La Croix des Fosses, 1276m**.

Continuer de suivre les GR qui rejoignent le village du Bessat, ou possibilité de rejoindre plus directement par la piste de ski de fond et le balisage équestre (rond orange) **la Croix de Chaubouret (1201m)**.

⚠ **Attention, route à forte circulation, restez prudent.**

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Chacun est responsable de sa sécurité. Par conséquent, les randonnées se font sous votre propre responsabilité. Restez sur les sentiers balisés pour préserver les espaces fragiles.

Quelques recommandations d'usage :

- Consultez la météo avant chaque départ
- Certains itinéraires traversent des routes à forte circulation : Soyez prudent
- Gardez les chiens en laisse
- N'allumez pas de feu
- Rempportez vos détritrus
- Contemplez les fleurs, ne les cueillez pas.
- Les morsures de tiques peuvent entraîner de graves maladies ; en prévention : porter des vêtements couvrants, utiliser des répulsifs, s'examiner au retour, retirer les tiques à l'aide d'un crochet à tiques sans rien appliquer dessus, consulter en cas de rougeurs apparentes, syndrome grippal, ou si vous êtes une personne à risque.
- Pour les secours, composer le **18** ou le **112**.

Comment venir ?

Parking conseillé

Croix de Chaubouret